



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

ACADÉMIE DE L'ENTREPRENEURIAT - ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET DE LA TROISIÈME PROMOTION DE L'ACADEMIE DE L'ENTREPRENEURIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROFIL ENTREPRENEURIAL - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay déploie le projet «Académie de l'Entrepreneuriat» qui doit permettre d'accentuer la création d'entreprises sur le territoire en travaillant notamment à la lisibilité de l'offre d'accompagnement disponible,

Considérant que l'Académie de l'Entrepreneuriat prévoit la mise en œuvre de promotions d'entrepreneurs qui bénéficieront d'un programme complet d'accompagnement individuel et collectif,

Considérant que le programme d'accompagnement à destination de la troisième promotion de l'Académie de l'Entrepreneuriat prévoit des séances dédiées au développement du profil entrepreneurial : confiance en soi et en son projet,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique, ayant pour objet l'animation de deux ateliers d'½ journée chacun auprès de 12 à 15 porteurs de projets ainsi qu'un accompagnement individuel de deux heures,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la société DECLIK ET POTENTIEL ayant son siège social à Bouvigny-Boyeffles (62172), 94 rue de Lucheux apparaît la plus adaptée pour un montant de 6 240,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

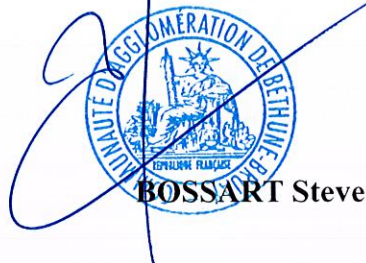
DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'animation de deux ateliers d'½ journée chacun auprès de 12 à 15 porteurs de projets ainsi qu'un accompagnement individuel de deux heures dans le cadre du programme de l'accompagnement des lauréats de la troisième promotion de l'Académie de l'Entrepreneuriat avec la société DECLIK ET POTENTIEL ayant son siège social à Bouvigny-Boyeffles (62172), 94 rue de Lucheux pour un montant de 6 240,00 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **14 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



BOSSART Steve

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 MAI 2024**

Et de la publication le : **15 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



BOSSART Steve